

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES  
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve  
Téléphone : 01 48 36 11 29

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU COMITE DU 25 NOVEMBRE 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	3
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	1

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 9 H 00 par Madame la Présidente le 14 novembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 25 Novembre 2025 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE  
M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY  
M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY

**EXCUSES :**

M. BIDAL Damien – Délégué titulaire d'Aubervilliers

**INVITES :**

Mme DIJOUX Nathalie - Conservatrice

### Délibération n° 1 du 25 novembre 2025

Fixe les tarifs des concessions et des ventes de caveaux ainsi que le montant du bail de location des boutiques du cimetière, et le loyer des pavillons selon les éléments ci-dessus, cela à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour les concessions, et cases de columbarium :

CONCESSIONS	TARIF 2026	COLUMBARIUM	TARIF 2026
10 ANS	134	10 ANS	193
20 ANS	260	20 ANS	374
30 ANS	397	30 ANS	561

Concessions bébés :

CONCESSIONS BEBES	TARIF 2026
10 ANS	65
20 ANS	130
30 ANS	192

Pour les caveaux :

CAVEAUX	TARIF 2026
1 PLACE	716
2 PLACES	1 066
3 PLACES	1 230
4 PLACES	1 417
6 PLACES	1 647

Pour les cavurnes pré-installés

CAVURNES INSTALLEES	TARIF 2026
20 ANS	780
30 ANS	1 206

Pour les cavurnes non installés

CONCESSIONS POUR CAVURNES	TARIF 2026
10 ANS	134
20 ANS	260
30 ANS	397

Pour les loyers des pavillons :

LOCATAIRES	MENSUEL 2026 par pavillon
PAVILLONS	467,00

Pour les loyers des boutiques :

LOCAUX	MENSUEL 2026
LOCATAIRE BOUTIQUE	974,00€/boutique

Accusé de réception en préfecture  
093-219300274-20251125-CIM2025-14-AU  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Pour les salles de convivialité :

<i>LOCAUX</i>	<i>FORFAIT</i>	<b>2026</b>
SALLE DE CONVIVIALITE	demi-journée	289,00
SALLE DE CONVIVIALITE	journée	580,00

### **Délibération n° 2 du 25 novembre 2025**

Autorise la Présidente à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2026 les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 à savoir :

Chapitre 21 (immobilisations corporelles : travaux, acquisitions de matériel...)

- Crédits ouverts : 563 684 €
- Autorisation accordée : 140 921 €

Précise que les dépenses engagées, liquidées et mandatées au titre de la présente autorisation seront inscrite au budget primitif de l'exercice 2026.

### **Délibération n° 3 du 25 novembre 2025**

Accepte la demande de rétrocession de la concession ci-dessous mentionnée, et autorise le remboursement à l'intéressé de la somme correspondante.

En date du 30 juillet 2025 demande du concessionnaire de la sépulture n° 18209/B, ce dernier ayant changé d'avis et souhaiter acquérir une concession au colombarium en lieu et place de l'achat d'une cavurne pour lequel il avait déjà réglé le montant de 1 171 € (Mille Cent Soixante et Onze euros) par carte bancaire.

Pour cette concession, le remboursement s'élève à 1 171,00 € (Monsieur GNANAGURUNATHAN kidnan).

### **Divers**

Remet aux membres du comité le nouveau règlement général du Cimetière Intercommunal adopté par arrêté de la Présidente en date du 25 novembre 2025.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00**

Fait à La Courneuve, le 25 novembre 2025

La Présidente



Accusé de réception en préfecture  
093-219300274-20251125-CIM2025-14-AU  
Date de réception préfecture : 25/11/2025